

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 1^{er} décembre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directeur général par intérim, Yves Larocque, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario Saint-Louis, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent ainsi que 9 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, débutant à 20 heures.

327-12-2015 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté et que l'item 8.7 – « *Demande de remboursement vs événements* », soit reporté à une séance ultérieure.

De plus, que le présent ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

328-12-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

329-12-2015 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité, que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 30 442,12 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5685 à 5741 pour un montant de 3 503,68 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 30909-3VXW2 à 32811-46873 pour un montant de 48 867,73 \$;
- Liste de factures rajoutées portant les numéros de chèque 5742 et 5743, des confirmations internet n° 33010-3VXXC à 33014-3V47D et un prélèvement internet pour un montant de 6 355,27 \$ et des comptes à payer au montant de 133 302,35 \$ pour un total de facture rajoutée de 139 657,62 \$
- liste des salaires du 1^{er} au 31 octobre 2015 au montant de 61 833,96 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par le directeur général par intérim, Yves Larocque, à savoir :

- Lettre du Club Auto-Neige Amico inc. relativement à une demande d'exemption de taxes sur deux bâtiments;
- Courriel de M. Danny Rail, capitaine de la Sûreté du Québec, prévoyant la sélection de nouveaux policiers provenant du programme des candidatures conventionnelles pour l'entrée au Collège Maisonneuve, prévue en septembre 2016;
- Courriel de M. Jean Sébastien Perron, ing. f. transmettant une carte du secteur OLAMAN B indiquant les traitements sylvicoles ainsi que les travaux de voirie concernant les opérations forestières;
- Lettre de la ville de Mont-Laurier adressée à M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec concernant l'entretien de l'infrastructure du Parc linéaire « Le p'tit train du Nord »;
- Message électronique de la MRC d'Antoine-Labelle concernant la demande au ministère des Transports quant à l'entretien de l'infrastructure du Parc linéaire « Le p'tit train du Nord »;
- Message électronique de PG Solutions concernant les modifications des frais aux utilisateurs d'Unité d'évaluation en ligne (UEL).

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur le sujet suivant, à savoir :

- Séance extraordinaire pour adoption du budget 2016 le 22 décembre 2015 à 19 h.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par le directeur général par intérim Yves Larocque, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;
- Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :
 - Stéphane Roy, maire
 - Étienne St-Louis, conseiller # 1
 - Robert Pelletier, conseiller # 2
 - Joanne St-Louis, conseillère # 3.
 - Sylvie St-Louis, conseillère # 4
 - François Monière, conseiller # 5
 - Julie Sylvestre, conseillère # 6

ADOPTÉ.

330-12-2015

NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2015

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la firme
Rochon Dumoulin Comptables Agréés SENCRL, soit nommée auditeur pour l'audit des livres et de la préparation du rapport financier annuel 2015.

De plus, qu'elle soit mandatée afin de fournir un rapport pour la reddition de comptes 2015 dans le cadre du Programme d'entretien du réseau routier local.

Qu'elle soit également mandatée pour assister l'administration lorsque des conseils et expertises comptables sont requis en cours d'année.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2016

Avis de motion est donné par Monsieur le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement n° 01-01-2016 sera présenté pour adoption décrétant l'imposition des taxes et tarifs 2016 et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES ET TARIFS 2016

Avis de motion est donné par Monsieur le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine réunion, le règlement n° 02-01-2016 sera présenté pour adoption décrétant les modalités de paiement des taxes et tarifs 2016 et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉ.

331-12-2015

RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCES COLLECTIVES

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'accepter les conditions de renouvellement de contrat n° 23195 des assurances collectives pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, telles que présentées sur un document préparé par Desjardins Assurances en date du 30 octobre 2015.

ADOPTÉ.

332-12-2015

PANIER DE NOËL 2015

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement qu'un montant de 500 \$ soit versé au Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus, dans le cadre de sa campagne de financement pour les paniers de Noël 2015.

De plus, cette somme est disponible au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT VS ÉVÉNEMENTS

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

333-12-2015

CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal de Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et résolu unanimement que :

Le calendrier ci-après soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 qui se tiendront au bureau municipal le mardi et qui débiteront à 20 h :

• 12 janvier	• 5 avril	• 12 juillet	• 4 octobre
• 2 février	• 3 mai	• 2 août	• 1 ^{er} novembre
• 1 ^{er} mars	• 7 juin	• 13 septembre	• 6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ.

URBANISME

334-12-2015

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2016-2020 DU P.R.P.B.

Proposé par François Monière
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité que le plan d'aménagement et de gestion 2016-2020 du Parc régional du Poisson-Blanc soit accepté tel que présenté sur un document déposé au conseil et daté de novembre 2015.

ADOPTÉ.

335-12-2015

BANQUE DE TEMPS MRC VS TRAVAUX D'URBANISME ET GÉOMATIQUE

ATTENDU QUE l'entente relative à la réalisation des travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique a été reconduite;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit l'acquisition d'une banque d'heures aux fins de la réalisation de travaux prévus à l'entente par la MRC pour le compte de la Municipalité;

ATTENTU QU'IL y a lieu de se prévaloir des dispositions prévues à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu que demande soit adressée à la MRC d'Antoine-Labelle de mettre à notre disposition une banque de 40 heures pour la réalisation par la MRC d'Antoine-Labelle pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique.

De plus, le secrétaire-trésorier/directeur général est autorisé à communiquer avec la MRC pour obtenir ses services, soit l'ouverture du dossier, l'objet et les services.

ADOPTÉ.

336-12-2015

DÉROGATION MINEURE N° 2015-0664

ATTENDU QUE M. Denis Fillion a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage;

ATTENDU QUE cette demande visait à réduire la marge de recul latérale à 13,5 mètres afin de construire un agrandissement du bâtiment principal dans la cour latérale droite sur le lot 4 578 687 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la marge de recul à respecter dans ce cas, en vertu de l'article 7.2.3 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage, est de 20 mètres;

ATTENDU QUE cette disposition a été introduite dans la réglementation pour protéger davantage les cours d'eau en préservant les nombreuses fonctions des bandes de protection riveraines;

ATTENDU QUE la propriété riveraine dont il est question est affectée par le barrage de High Falls et que la ligne des hautes eaux modifiée à considérer est dans la cote 190,26 m, telle qu'identifiée sur le plan de Barbe et Robidoux, arp. géo., minutes 11327;

ATTENDU QUE, malgré la demande du propriétaire de ne pas tenir compte de la cote 190,26 puisqu'il n'y a jamais eu d'eau sur le terrain voisin, le plan de l'arpenteur-géomètre prévaut dans l'analyse de la demande;

ATTENDU QUE le CCU juge que la norme relative à la marge de recul ne cause pas de préjudice sérieux à M. Fillion;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU relativement à cette demande;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation à l'article 7.2.3 du règlement 08-07-2000, relatif au zonage présentée par M. Denis Fillion relativement au lot 4 578 687 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ.

337-12-2015

DÉROGATION MINEURE N° 2015-0656

ATTENDU QUE M. Luc Burelle a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage;

ATTENDU QUE cette demande visait à réduire la marge de recul latérale à 5,2 mètres afin de construire un garage attenant au bâtiment principal dans la cour latérale droite sur le lot 4 725 384 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la marge de recul à respecter dans ce cas, en vertu du paragraphe c) de l'article 8.3.1 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage, est la même qu'un bâtiment principal, soit 7 mètres;

ATTENDU QUE le CCU juge que le respect des normes relatives aux marges de recul ne cause pas de préjudice sérieux à M. Burelle pour les raisons suivantes :

- Il serait possible de construire un garage de dimensions moindres à celles prévues (20 pieds X 32 pieds) en respectant les marges de recul, soit avec une largeur de 14 pieds;
- Le garage projeté étant sur deux étages, le propriétaire aura raisonnablement assez d'espace pour jouir de son terrain même si le garage est plus petit.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation à l'article 8.3.1 paragraphe c) du règlement de zonage n° 08-07-2000 présentée par M. Luc Burelle relativement au lot 4 725 384 du cadastre du Québec;

ADOPTÉ.

338-12-2015

PLAN DE LOTISSEMENT (CHEMIN DES ÉPINETTES)

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7397-38-6554 dit plan préparé par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11193 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier matricule 7397-38-6554, dit plan effectué par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11193 de ses minutes.

ADOPTÉ.

339-12-2015

PLAN DE LOTISSEMENT (MONTÉE LAROCQUE)

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7397-70-8375 dit plan préparé par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 19931 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier matricule 7397-70-8375, dit plan effectué par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 19931 de ses minutes.

ADOPTÉ.

340-12-2015

PLAN DE LOTISSEMENT (CHEMIN VAL-OMBREUSE)

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7104-86-2253 dit plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1090425 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier matricule 7104-86-2253, dit plan effectué par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1090425 de ses minutes.

ADOPTÉ.

341-12-2015

ADHÉSIONS COMBEQ

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de renouveler les adhésions 2016 à la COMBEQ pour les inspecteurs en urbanisme au montant total de 620,87 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 61000 494 « *Cotisation et abonnement* ».

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

342-12-2015

BANC DE SABLE – DANIEL SARAZIN (ENTENTE)

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de renouveler l'entente avec M. Daniel Sarazin relative à l'aménagement d'une réserve de sable à abrasif pour l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉ.

343-12-2015

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT CHEMINS THIBODEAU, CAMPION ET MCKAY, RAMPE DE MISE À L'EAU CH. PHILIPPE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu de renouveler les ententes suivantes, à savoir :

- Le déneigement des chemins "*montée Thibodeau, Lac-Campion et Ruisseau-McKay*" pour la saison 2015-2016 avec M. Paul Cyr.
- Déneigement de la rampe de mise à l'eau au chemin Philippe pour la saison 2015-2016 avec M. Michel Berthiaume.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et le directeur général par intérim, Yves Larocque, soient autorisés à signer les ententes pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

344-12-2015

TRAVAUX DE TÉLÉBEC – CÂBLE AÉRIEN

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité d'autoriser
Télébec à effectuer des travaux pour le remplacement de câble aérien sur le chemin du
Barrage, rendus nécessaires suite au remplacement de plusieurs poteaux par Hydro-
Québec il y a quelques années.

ADOPTÉ.

INCENDIE

345-12-2015

FORMATION POMPIERS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité qu'un montant
de 3 200 \$ soit alloué pour la formation des pompiers 1 section 3.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 22000 454 « *Formation
pompiers* ».

ADOPTÉ.

346-12-2015

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que le directeur
du service d'incendie soit autorisé à procéder à l'acquisition des équipements suivants :

- Vêtements pour directeur750 \$
- Nettoyage de 4 bunkers.....1 500 \$

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650 « *Équipement divers et
de combat* » 02 22000 525 « *Entretien et réparation de véhicules* ».

ADOPTÉ.

347-12-2015

SCRSI VS REGROUPEMENT

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte de participer à l'étude d'optimisation des
Services de Sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

348-12-2015

PRIX PRODUITS MIS EN VENTE AUX LOISIRS

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité d'accepter la
liste des prix suggérés pour la vente de produits au Centre des loisirs telle que présentée
sur un document déposé à cette séance régulière et préparée par M. Jean Lefebvre en
date du 12 novembre 2015.

ADOPTÉ.

ACTIVITÉS

M. le maire, Stéphane Roy, fait un résumé des activités de loisirs passées, en cours et à
venir.

349-12-2015

EMBAUCHE PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et unanimement résolu que le directeur
du service des loisirs soit autorisé à procéder à l'embauche de Monsieur Michel St-Julien, préposé à la patinoire, pour la prochaine saison 2015-2016.

Les conditions de travail sont celles édictées à la convention collective en vigueur. Le directeur du service des loisirs, décidera de la date d'entrée en fonction du préposé à la patinoire, en fonction des travaux et de la température.

ADOPTÉ.

350-12-2015

HORAIRE D'HIVER ET TEMPS DES FÊTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité d'accepter
l'horaire d'hiver et du temps des fêtes, tel que présenté sur un document déposé à cette séance et préparé par M. Jean Lefebvre, directeur du service des loisirs.

ADOPTÉ.

351-12-2015

ACHAT DIVERS

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité d'autoriser le
directeur du service des loisirs à procéder aux achat et activités suivants :

- Achat de tapis de caoutchouc 200 \$
- Acquisition et installation équipement pour musique clocher de l'église 400 \$
- Activités spéciales ados et enfants congé scolaire temps des fêtes 200 \$
- Vin pour AGA de la MAP 50 \$

ADOPTÉ.

352-12-2015

ACHAT DÉCORATIONS POUR PARC McCABE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité d'autoriser
l'acquisition de décorations de Noël pour le parc McCabe et ce, pour un montant de 250 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 62100 345 « *Promotion touristique* ».

ADOPTÉ.

353-12-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de lever la
séance. Il est 20 h 55.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire